



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

**Délibération n°2023-37 : Fixation d'un forfait mensuel d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du jeudi 21 septembre 2023,

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article 1 : dit que les commerces ambulants (ex : camion pizza) peuvent bénéficier d'un tarif mensuel, versé à terme échu,

Article 2 : fixe à 200 €/ mois le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants (entre 10 et 30 m2) pour 1 jour d'occupation par semaine,

Article 3 : modifie en conséquence la délibération n°2023\_01 relative aux tarifs municipaux.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_37-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023